



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 novembre 1999
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2000

31 janvier-4 février 2000

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

Albanie

Résumé

La Directrice générale présente ci-après le programme de coopération avec l'Albanie pour la période 2001 à 2005.

La situation des enfants et des femmes

situation se concrétise aujourd'hui.

1. L'Albanie, qui est l'un des pays les plus pauvres d'Europe, continue de traverser une période de bouleversements institutionnels et économiques. Après des élections ouvertes en 1992, qui faisaient suite à 40 années d'isolement, elle a connu une période de croissance économique rapide mais éphémère. L'anarchie qui s'y est installée après l'effondrement de montages financiers en pyramide en 1997, précédé par une période de grandes difficultés dont la grave épidémie de poliomyélite de 1996, n'est qu'une des calamités qui ont frappé ce pays. Sa

* E/ICEF/2000/2.

** Un additif au présent rapport, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera soumis pour approbation au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2000.

d'hui par le manque de ressources, l'inflation, le chômage et l'inégalité des revenus.

2. L'afflux dans le pays de jusqu'à 500 000 réfugiés du Kosovo (printemps 1999) a encore alourdi la charge sociale pesant sur son économie déjà affaiblie. Ces réfugiés sont rentrés rapidement dans leur pays trois mois plus tard, mais les conséquences économiques et sociales de leur passage ont été considérables et les investissements dans les secteurs sociaux, notamment, ont été radicalement réduits. Cependant, la crise du Kosovo a provoqué une mobilisation de la société albanaise pour aider les réfugiés. La solidarité des Albanais avec les populations nécessiteuses a fait renaître la confiance et la fierté nationale, en particulier chez les travailleurs sociaux et parmi les jeunes. Malgré la détérioration des services sociaux de base, entre 1994 et 1998, selon les estimations du Ministère de la santé, le taux de mortalité infantile est tombé de 34 à 20,5 pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité maternelle de 40,5 à près de 22 pour 1 000 naissances vivantes. Beaucoup estiment néanmoins que les taux effectifs sont beaucoup plus élevés. Les infections respiratoires aiguës sont la principale cause de mortalité infantile. La malnutrition et les carences en micronutriments restent de graves problèmes de santé publique, en particulier la carence en iode. Dans le nord de l'Albanie, une évaluation faite en 1997 a révélé que parmi les enfants de moins de 6 ans, près de 18 % avaient un poids inférieur à la normale, 22 % étaient rachitiques et un peu plus de 7 % souffraient de dénutrition.

3. Ces difficultés socioéconomiques mettent à mal une tradition bien établie d'accès quasi universel à l'éducation. Selon les statistiques officielles, entre 1994 et 1998, le taux de scolarité dans les écoles maternelles est tombé de 60 % à 39 % et le taux de scolarité dans les écoles primaires de 100 % à 94 %. On estime toutefois que les taux effectifs d'abandon scolaire sont beaucoup plus élevés. La médiocrité de l'éducation, la crise du milieu enseignant, l'insuffisance chronique des crédits et l'inadaptation des programmes sont considérées comme des causes majeures de la baisse de ces taux.

4. L'abus des drogues, la prostitution et la délinquance juvénile augmentent rapidement, de même que le nombre des enfants qui vivent et travaillent dans la rue. Selon les services de l'éducation, de plus en plus d'enfants manquent l'école pour aller vendre des marchandises et offrir des services dans la rue. Cette situation s'explique par l'inégalité sociale dont les femmes sont victimes à beaucoup d'endroits dans le pays qui a été isolé du monde extérieur pendant très longtemps.

Enseignements tirés de la coopération

5. Les autorités se préoccupent avant tout du développement macroéconomique et prêtent une moindre attention aux secteurs sociaux. L'UNICEF devra donc, pour aider les institutions à se développer et les partenaires nationaux qui s'occupent des droits des enfants et des femmes à renforcer leurs capacités, leur fournir un appui technique et mener des activités de plaidoyer en leur faveur. Il faudrait en particulier les aider à diffuser des informations, à procurer des services de prévention et de réadaptation et à définir des stratégies en faveur des enfants dans les domaines du travail, de la justice des mineurs, de la violence et des enfants des rues.

6. La création d'espaces conviviaux pour les enfants lors de l'afflux récent de réfugiés a montré que l'intégration des services destinés aux enfants est le seul moyen pour qu'ils soient efficaces et rentables. L'UNICEF tiendra compte de cette expérience pour créer des services communautaires intégrés pour les enfants et les jeunes dans le pays.

7. La destruction d'écoles et d'établissements sanitaires pendant la crise de 1997, souvent commise par les populations mêmes que ces écoles et établissements desservaient, a montré qu'il fallait développer le sens de l'appartenance à une communauté, en particulier chez les jeunes. La nécessité d'une mobilisation de la société civile en faveur de la défense des droits des enfants afin d'appuyer l'action dans ce sens s'impose à l'évidence. Des mesures sont donc prévues pour renforcer à cette fin la capacité des organisations non gouvernementales et des médias albanais.

8. La culture albanaise donne beaucoup d'importance aux enfants, ce qui est bon pour la défense des droits de ces derniers et le développement social. Il en sera tenu compte dans la planification et l'application du programme de l'UNICEF, qui fera une priorité de la promotion du rôle de la famille et des mécanismes d'appui aux enfants dans le cadre familial.

9. L'insuffisance de la recherche sociale appliquée à l'échelon national et l'utilisation de méthodes statistiques dépassées limitent les capacités du Gouvernement de formuler et d'appliquer des politiques et des stratégies sociales de défense des droits des enfants qui soient viables et durables. L'UNICEF cherchera donc à aider les institutions gouvernementales et non gouvernementales à mieux recueillir et analyser les données sociales et suivre la situation des enfants.

Stratégie proposée pour le programme

10. Le programme de pays pour la période 2001-2005 s'articulera sur une approche fondée sur les droits des enfants et s'inspirera des principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les recommandations pour le programme ont été approuvées lors de consultations avec le Gouvernement et les autres partenaires.

11. Afin de tenir compte de la complexité et de la spécificité de la situation sociale en Albanie et d'appréhender globalement les problèmes des enfants, la nouvelle structure du programme de pays partira de la notion de cycle de développement de l'enfant, suivant une approche communautaire intégrée et globale. Les priorités intersectorielles liées aux droits des enfants donneront lieu à des interventions convergentes pour ne négliger aucun des éléments, politiques, économiques, sociaux et autres, qui ont des répercussions sur les enfants aux différents stades de leur existence.

12. Le programme, qui portera sur les aspects intersectoriels qui influent à ces différents stades, mettra en évidence le rôle primordial de la famille dans la protection et le développement de l'enfant. Les activités chercheront à renforcer la position des familles en les informant davantage sur les questions concernant les enfants et sur les politiques et les stratégies de développement social correspondantes adoptées par les autorités. Les sexes spécifiques seront également intégrés dans une optique intersectorielle. Le programme s'appuiera sur ses stratégies actuelles pour aider les autorités à promouvoir la santé des femmes, pour plaider en faveur de l'élargissement du rôle des femmes dans la famille et dans la société et pour renforcer les associations et les réseaux de femmes. Il soutiendra également la création de foyers où les femmes victimes d'actes de violence et les femmes abandonnées pourront recevoir un accueil, des conseils et des soins d'urgence.

13. Les stratégies du programme seront les suivantes : a) mener des activités de plaidoyer en faveur de la réforme des politiques et des régimes juridiques en matière de santé, d'éducation, de justice des mineurs et de protection sociale des enfants et des femmes; b) renforcer les capacités des partenaires nationaux, en donnant une importance centrale au suivi du respect des droits des enfants; c) responsabiliser les enfants, les adolescents et les familles par des activités d'information, d'éducation et de communication; d) appuyer les services sociaux accessibles par des méthodes décentralisées et économiques; e) informer les jeunes pour les encourager à participer au développement social et à adopter des modes de vie sains.

14. Le programme de *prise en charge et d'éveil du jeune enfant* comportera des activités destinées à faire respecter les droits des jeunes enfants à la vie et à un développement physique, psychologique, social, affectif et cognitif sans entrave. Il appuiera l'application de la méthode de gestion intégrée des maladies infantiles, adaptée au contexte albanais, et s'occupera d'une réforme du système de soins de santé primaires dans certaines régions. Il appuiera également des initiatives pour remédier aux carences en micronutriments, notamment en intensifiant l'action entreprise pour généraliser l'iodation du sel, et pour prévenir l'anémie ferriprive. Il mobilisera dans ce but les familles et les communautés. Il aidera en outre à adapter et à appliquer l'Initiative pour une meilleure éducation des enfants.

15. Le programme pour le *développement et la participation des enfants et des jeunes* comprendra des activités visant à permettre aux enfants d'âge scolaire et aux adolescents d'exercer effectivement leur droit au développement et à la participation. Fondé sur les recommandations d'une étude sur le secteur de l'éducation, achevée récemment, il appuiera la réforme des programmes de l'enseignement primaire et l'adoption de méthodes d'enseignement participatives. Il cherchera à remédier au problème émergent de la discrimination dans l'accès à l'éducation en élargissant le projet de scolarisation des enfants des rues; et il appuiera les services de l'éducation pour promouvoir l'interaction entre les enfants en classe afin de développer leur créativité et leur personnalité. Les écoles serviront de cadre pour donner aux enfants un enseignement sur la santé des enfants et des jeunes et pour les préparer à la vie active. Afin que les opinions des jeunes soient davantage prises en considération et pour que les jeunes puissent se rencontrer et avoir des échanges, le programme appuiera l'organisation d'assemblées de jeunes dans 12 préfectures et à l'échelon central.

16. Le programme de *protection des enfants et des jeunes* répondra aux besoins et aux problèmes spéciaux des enfants les plus touchés par les transformations sociales. Il s'occupera des droits des enfants et des jeunes d'être protégés contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements. Il appuiera la mise en place de mécanismes de protection sociale en faveur des enfants, des jeunes et des femmes, apportera un soutien aux centres d'accueil en milieu urbain et procurera des services consultatifs et d'orientation aux émigrants et aux rapatriés. Il contribuera à la réforme de la justice pour mineurs. L'élimination de la violence, des trafics, des luttes de clans et de la criminalité seront parmi les grands thèmes de ses activités de

mobilisation sociale et de plaider au niveau communautaire.

17. Le programme visera aussi à diffuser des messages qui incitent à adopter des modes de vie sains et à établir des liens entre les jeunes et les travailleurs sociaux professionnels, les médias et les ONG. Il cherchera en outre à promouvoir des modes de vie corrects chez les adolescents et l'offre de services de santé pour les jeunes et accordera une attention particulière à la prévention des maladies sexuellement transmissibles, notamment du sida. Ces activités s'accompagneront d'une formation continue des travailleurs sociaux qui s'occupent des enfants, des adolescents et des femmes aux fonctions de conseiller psychosocial.

18. Le programme de *services communautaires intégrés* permettra de rendre les principales stratégies et activités du programme opérationnelles au niveau des provinces de manière méthodique. Il visera essentiellement à combler les disparités régionales en fournissant un appui technique équilibré aux structures sanitaires et éducatives locales et en renforçant les capacités des autorités locales et les moyens d'action des professionnels concernés. Les services communautaires intégrés ouvriront aux enfants, aux adolescents et aux femmes l'accès aux installations sanitaires communautaires et aux services sociaux et aux services de protection juridique. L'expérience du centre d'informations familiales de Shkodra, où des travailleurs sociaux fournissent conseils et un soutien aux familles vulnérables sera reproduite.

19. Le programme visera en outre à promouvoir la coopération interinstitutions, y compris avec les partenaires des Nations Unies et les institutions financières, afin de maximiser les possibilités de développement social axé sur les enfants. Les cycles des programmes de pays de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement seront harmonisés. L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la santé, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et la Banque mondiale lanceront des initiatives au sujet de la prévention du sida, de la planification préalable aux catastrophes, de l'éducation de base, des soins de santé primaires et de la réduction de la carence en iode, et ils procéderont à une série d'évaluations en commun.

Budget estimatif du programme

Montant estimatif des ressources à consacrer au programme de coopération, 2001-2005^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Masse commune des ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Prise en charge et éveil du jeune enfant	650	3 000	3 650
Développement et participation des enfants et des jeunes	1 000	3 000	4 000
Protection des enfants et des jeunes	500	3 000	3 500
Services communautaires intégrés	190	4 500	4 690
Dépenses intersectorielles	1 000	1 500	2 500
Total	3 340	15 000	18 340

^a Ces chiffres sont indicatifs; ils pourront être modifiés une fois connues les données financières globales définitives